

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mars 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la Culture, des Sports, Loisirs et développement social
M. Pierre Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA14 16 0069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2014 tel que proposé, en retirant le point 12.02 (Adoption du plan d'urgence), le point 12.03 (Politique de respect), le point 40.09 (Règlement de zonage – Champagneur) le point 47.01, soit « Demande de dérogation mineure », en corrigeant le titre du point 40.02 pour qu'il se lise : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement – Interdiction de virage à gauche à l'exception des autobus scolaires – avenue Van Horne vers l'avenue Querbes » et en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.03.1

Autoriser une dépense ne dépassant pas 500 \$ provenant du budget de fonctionnement - Participation des élèves de l'arrondissement à l'événement « Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal », organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, qui aura lieu le mardi 29 avril 2014;

70.03.2

Autoriser une dépense ne dépassant pas 3500 \$ pour la formation de base proposée par l'UMQ pour les nouveaux élus;

70.03.3 Aménagement d'un espace Vert Outremont – Champagneur;

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

D'AJOUTER À L'ORDRE DU JOUR SOUS AFFAIRES NOUVELLES UNE MOTION AFIN DE SUSPENDRE l'application du règlement AO-20 modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) lors des événements des 15 et 16 mars 2014.

CET AMENDEMENT N'EST PAS ADOPTÉ

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AJOUTER À L'ORDRE DU JOUR SOUS AFFAIRES NOUVELLES UNE MOTION sur les compteurs intelligents ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE RETIRER le point suivant de l'ordre du jour et le reporter à l'ajournement de la séance du 3 mars 2014 :

20.01 Octroyer un contrat pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept de réaménagement de l'avenue Laurier à la firme Groupe IBI-

CHBA inc., au montant de sa soumission, soit, 131 588,32 \$ (taxes incluses) à la suite de l'appel d'offres public SP01/01-14, trois (3) soumissionnaires conformes, à même le programme triennal d'immobilisations

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RETIRER les points suivants de l'ordre du jour et les reporter à l'ajournement de la séance du 3 mars 2014 :

- 20.05 Autoriser le transfert de la responsabilité et la propriété du réseau souterrain de l'arrondissement d'Outremont à la Commission des services électriques pour la somme de 1\$
- 30.08 Autoriser une dépense de 55 090,27 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de la balance à camion avec tablier en acier pour la cour de voirie des Travaux publics d'Outremont et octroyer ce contrat à la firme « Les balances Leduc et Thibeault inc. » à même le surplus budgétaire (5 soumissionnaires conformes)

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H25 ET SE TERMINE À 20H25

CITOYENS	SUJETS
MME HEIDI QUINSEY	Coopérative Le Suroît
MME ANNA LINNIKOFF	Coopérative Le Suroît
M. Bertrand Noël	Coopérative Le Suroît
M. Fernando D'Anghera	Coopérative Le Suroît
M. Jacob Karmel	Autobus lors de la Purim
M. Daniel Mongelard	Coopérative Le Suroît

CITOYENS	SUJETS
Mme Emmanuelle Jordan	Accessibilité du chalet du Parc Joyce
M. Mayer Feig	La fête de la Pourim
Mme Lucie Ruel	Coopérative Le Suroît
Mme Diane Chea	Fête de Pourim
M. Pierre Lacerte	Règlement 1171
Mme Wafa Berny	Coopérative Le Suroît
Mme Marie-Lise Lapierre	Permis émis par le SAUP lors de la rénovation
Mme Élizabeth Ball	Fête du Pourim
M. Richard Cummings	Comité Manseau (stationnement Manseau)
M. Alberto Sterzi (Madame Cinq-Mars ayant autorisé cette question)	Déneigement Côte-Sainte-Catherine

10.03

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Céline Forget	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Machine opérant le lecteur de plaques – Résolution décembre 2012 – état de la situation ✓ Recours au sujet des antennes au 1290 Bernard autorisé en avril 2012- état du recours ✓ Viaduc Rockland et travaux – réponse à ses demandes ✓ Pavage des rues en 2013 – rues pavées non identifiées sur la liste
Madame Mindy Pollak	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Problème de disponibilité de mini-bus conformes au règlement

10.04

CA14 16 0070

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 FÉVRIER 2014

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA14 16 0071

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE REÇUE PAR MADAME CINQ- MARS AU SUJET DU TRANSPORT FERROVIAIRE

DÉPÔT de la Ministre Madame Lisa Raitt à la Mairesse Madame Marie Cinq-Mars en date du 17 février 2014 relativement au transport ferroviaire.

Un débat s'engage.

10.06 1141867008

CA14 16 0072

HOMMAGE - DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN LOISELLE - CITOYEN D'OUTREMONT

ATTENDU QUE Monsieur Jean Loisel, citoyen d'Outremont est décédé le 30 janvier 2014;

ATTENDU QUE Monsieur Jean Loisel, a été vice-président et directeur général de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger de 1984 à 1995;

ATTENDU QU'au cours de sa vie, Jean Loisel aura occupé plusieurs postes importants, dont ceux de conseiller principal et chef de cabinet de Daniel Johnson père et celui de directeur des communications des Jeux olympiques de Montréal;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean Loisel, reconnu comme un pionnier de la communication politique québécoise, lui qui avait commencé sa carrière dans les années 1950 comme réalisateur et journaliste. Jean Loisel a notamment été conseiller municipal à la Ville d'Outremont de 1973 à 1983;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1143489020

CA14 16 0073

CONFIRMER LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ÉVÉNEMENT «UNE HEURE POUR LA TERRE 2014» QUI AURA LIEU LE SAMEDI 29 MARS 2014 DE 20 H 30 À 21 H 30

ATTENDU QUE le 29 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2014 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2013, plus de 7000 villes réparties dans 150 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE CONFIRMER la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 29 mars 2014 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'INVITER les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1141867005

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

12.02 1133045010

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DE RESPECT DE LA PERSONNE

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

12.03 1143711007

CA14 16 0074

OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU 30 ET 32 SAINT-JUST À LA FIRME NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES, AU PRIX SOUMIS DE 24 603,50 \$ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'OCTROYER le contrat pour services professionnels en architecture, pour la rénovation des bâtiments situés aux 30 et 32, avenue Saint-Just, à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes, au montant de sa soumission, soit 24 603,50 \$ taxes et contingences incluses;

D'AUTORISER une dépense de 24 603,50 \$ à cette fin;

D'AUTORISER Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement ainsi que Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement, à signer ledit contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au présent sommaire décisionnel.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1145078006

CA14 16 0075

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 13-12728 AVEC LA FIRME «LES SIGNALISATIONS R.C. INC.» AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DANS LES STATIONNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 91 575,97 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR LA SAISON 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense de 91 575,14 \$ comprenant les taxes pour le renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2014, ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de décembre 2012 à décembre 2013 au pourcentage de 0,9%;

D'AUTORISER le renouvellement du contrat avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour la saison 2014;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1145069004

CA14 16 0076

OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME 9176-7277 QUÉBEC INC. (GO CUBE) POUR L'INVENTAIRE, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISPOSITION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS, SOIT DU 5 FÉVRIER 2014 AU 4 FÉVRIER 2016 SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SELON LES PRIX UNITAIRES DE SA SOUMISSION, JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT DE 5 000,00 \$ PAR ANNÉE INCLUANT LES TAXES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme 9176-7277 Québec Inc. (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux ans, soit du 5 février 2014 au 4 février 2016, selon les prix unitaires de sa soumission, jusqu'à concurrence de 5 000\$ par année, incluant les taxes.

D'AUTORISER une dépense ne dépassant pas 10 000 \$, incluant les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1146695001

CA14 16 0077

APPROUVER LA MODIFICATION À LA CONVENTION 2013-2015 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT) ET LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT ET LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE DE 160 000 \$ POUR L'ANNÉE 2014 SEULEMENT EN PROVENANCE DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la modification à la convention 2013-2015 intervenue entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et la Corporation du Théâtre Outremont;

D'ACCORDER une contribution financière de 235 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), pour l'année 2014, à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de la programmation culturelle au Théâtre Outremont conformément au protocole d'entente 2013-2015;

D'ACCORDER une contribution financière additionnelle de 5 000 \$ en remboursement des frais de téléphonie suite au rehaussement des systèmes;

D'IMPUTER la dépense à même les budgets d'opération de la direction des Loisirs, de la Culture, du Sport et du Développement social, tel qu'indiqué aux aspects financiers du dossier;

D'APPROUVER le versement d'une contribution financière additionnelle de 160 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont (CTO) pour l'année 2014 seulement;

DE SUPPRIMER l'obligation imposé à la CTO de retourner 50 000 \$ en redevances à l'arrondissement au plus tard le 31 décembre 2013;

D'IMPUTER cette dépense à même le surplus, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'AUTORISER Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement ainsi que Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement, à signer ledit contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'ENTÉRINER le choix de M. Philippe Sureau à titre de président de la CTO;

DE DÉSIGNER Madame Jacqueline Gremaud, conseillère de l'arrondissement d'Outremont et Monsieur Michel Allen, directeur, Loisirs, Culture, Sport et Développement social pour agir à titre de représentants observateurs de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Corporation du Théâtre Outremont;

DE DÉPOSER la liste des membres du conseil d'administration de la Corporation du Théâtre Outremont;

DE DÉPOSER les états financiers 2013 vérifiés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1145935005

CA14 16 0078

CONCLURE UNE MODIFICATION AU BAIL AVEC LA COMPAGNIE 6813623 CANADA INC POUR LA LOCATION DU LOCAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE (NIVEAU DE LA RUE) DE L'ÉDIFICE CONNU SOUS LE NOM DE THÉÂTRE OUTREMONT PORTANT LE NUMÉRO 1240-1248 DE L'AVENUE BERNARD (MODIFICATION AU NIVEAU DU CONCEPT ET DE LA SUPERFICIE LOCATIVE)

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'APPROUVER la modification du bail signé le 23 août 2011 avec la compagnie 6813623 CANADA INC., pour la location du local situé au rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont, portant le numéro civique 1240-1248 de l'avenue Bernard, pour un terme de cinq (5) ans, se terminant le 19 mars 2016 et ce, afin de permettre un nouveau concept de restauration familiale.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1145935004

CA14 16 0079

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2014

DÉPÔT des bons de commande au cours de la période s'étendant du 1^{er} au 31 janvier 2014.

30.01 1142861006

CA14 16 0080

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2014 ET LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2013

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014 et les achats par cartes de crédit pour la période s'étendant du 1^{er} au 31 décembre 2013.

30.02 1142861007

CA14 16 0081

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2014

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014.

30.03 1142861005

CA14 16 0082

AUTORISER LE PAIEMENT À LA SAAQ - SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC POUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2014 POUR UN MONTANT DE 30 007,20\$

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER un paiement au montant de 30 007,20 \$ à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2014.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1142861008

CA14 16 0083

APPORTER DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016 ADOPTÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, adopté pour l'arrondissement d'Outremont afin de confirmer la répartition adoptée par le conseil d'arrondissement le 28 juin 2013, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1141867007

CA14 16 0084

MANDATER ME SIMON JOLIN-BARRETTE, AVOCAT AU SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AFIN D'ENREGISTRER DES PLAIDOYERS DE CULPABILITÉ ET PAYER L'AMENDE AFFÉRENTE AUX CONSTATS D'INFRACTION NO 302778 1 000807154 (1 885\$), 302778 1 000805513 (1 510\$), 302778 1 000805539 (1 510\$), 302778 1 000805547 (1 510 \$), 302778 1 000805562 (1 510 \$), 302778 1 000805570 (1 510\$) ET 302778 1 000829992 (1 885 \$) ÉMIS PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

DE MANDATER Me Simon Jolin-Barrette, avocat au Services des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, afin d'enregistrer des plaidoyers de culpabilité;

DE PAYER l'amende afférente aux constats d'infraction no 302778 1 000807154 (1 885\$), 302778 1 000805513 (1 510\$), 302778 1 000805539 (1 510\$), 302778 1 000805547 (1 510 \$), 302778 1 000805562 (1 510 \$), 302778 1 000805570 (1 510\$) et 302778 1 000829992 (1 885 \$) émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière du sommaire décisionnel;

D'ÉMETTRE les chèques suivants:

- Un chèque au montant de **1 885 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 510 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 510 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 510 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 510 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 510 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;
- Un chèque au montant de **1 885 \$** libellé à l'ordre du **Ministre des finances**;

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1144184004

CA14 16 0085

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 60 000\$, À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE, POUR FINALISER LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS ARRIÈRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT (CCI) - ARENA

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire maximale de 60 000 \$ à Gestiobaine, à même le surplus budgétaire, pour finaliser les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'accès arrière du centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI) - Arena;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Lucie Cardyn, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.07 NTA1135078054

CA14 16 0086

APPROUVER LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 22 250 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2014 À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER le versement de la contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2014 à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 NTA1145935006

CA14 16 0087

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION - REMORQUAGE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Lucie Cardyn donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier les tarifs de l'arrondissement touchant les activités de remorquage.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Lucie Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1146695002

CA14 16 0088

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES- AVENUE VAN HORNE VERS L'AVENUE QUERBES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'exclure les autobus scolaires de l'interdiction à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne, de faire un virage à gauche sur l'avenue Querbes entre 7 et 9 heures et 16 et 18 heures, du lundi au vendredi inclusivement.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1145069002

CA14 16 0089

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - DIMANCHE DES RAMEAUX - MONASTÈRE ST-ANTOINE-LE-GRAND - 13 AVRIL 2014 DE 12H30 À 13H30

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER l'ordonnance numéro OCA14 16 0089, autorisant, dans le cadre de la procession du Dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 avril 2014, de 12h30 à 13h30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes :

- Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart;
- Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

Un débat s'engage.

La conseillère Forget propose un amendement afin de laisser une voie de circulation libre sur McEachran pour permettre l'accès au viaduc Rockland et au CCI. Cette proposition n'est pas appuyée.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Lucie Cardyn, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1145935007

CA14 16 0090

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 580 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT- PTI 2014-2015-2016

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-250, intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* », dans le cadre du programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016, de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1143489002

CA14 16 0091

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2014-2015-2016

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-251, intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont* », dans le cadre du programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016, de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1143489001

CA14 16 0092

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 381 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2014-2015-2016

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 381 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-252, intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 381 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement* », dans le cadre du programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016, de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1143489004

CA14 16 0093

ADOPTION- RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT DE MOBILIER URBAIN - PTI 2014-2015-2016

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de mobilier urbain* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-253, intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de mobilier urbain* », dans le cadre du programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016, de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1143489005

CA14 16 0094

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS AU THÉÂTRE OUTREMONT - PTI 2014-2015-2016

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement d'équipements culturels au Théâtre Outremont* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-254 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement d'équipements culturels au Théâtre*

Outremont», dans le cadre du programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016, de l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1143489006

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET VISANT À MODIFIER LA MARGE DE REcul PRESCRITE À L'ARTICLE 7.14 POUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR ET CE, POUR LE LOT 1 351 429 (À L'ANGLE DES AVENUES CHAMPAGNEUR ET DUCHARME)

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

40.09 1131899061

CA14 16 0095

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE QUI PROHIBE L'USAGE « PRÊT SUR GAGE » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion le 30 septembre 2013 et de l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2013;

ATTENDU QUE l'adoption dudit règlement a été précédée d'une assemblée de consultation publique tenue le 29 janvier 2014;

ATTENDU QU'au terme du délai de huit (8) jours requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., ch. E-2.2), suivant la publication d'un avis publié à cette fin le 28 février 2014, aucune demande valide n'a été reçue des zones visées ainsi que des zones contiguës;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement numéro AO-245, intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*». L'objet dudit règlement est d'ajouter une disposition réglementaire prohibant l'usage « prêt sur gage » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1131899055

CA14 16 0096

801, AVENUE ROCKLAND - DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU RÈGLEMENT AO-48 PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement d'une corniche architecturale qui sera construite au 4^e étage du bâtiment qui fait présentement (et en parallèle de la présente demande), l'objet d'une demande de permis de construction au 801, avenue Rockland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1141899007

CA14 16 0097

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Lucie Cardyn donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de limiter à trois interventions les questions des citoyens portant sur un même sujet.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Lucie Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.12 1143489019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN APPAREIL MÉCANIQUE EN COUR AVANT DU CÔTÉ DE LA PLACE DU VÉZINET, MALGRÉ L'ARTICLE 7.6.1. DU RÈGLEMENT 1177 AU 105, AVENUE MAPLEWOOD

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

47.01 1141899005

CA14 16 0098

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX 1001, AVENUE VAN HORNE, 1249, AVENUE BERNARD, 1053, BOULEVARD DU MONT-ROYAL, SITE OUTREMONT ET 49, AVENUE MAPLEWOOD

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 février 2014 d'accepter ces demandes de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899004;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux cinq (5) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1001, avenue Van Horne;
2. 1249, avenue Bernard;
3. 1053, boulevard du Mont-Royal;
4. Site Outremont;
5. 49, avenue Maplewood;

lesquelles approbations s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1141899004

CA14 16 0099

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE MADAME RENÉE GIRARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Madame Renée Girard au poste de secrétaire de direction à la direction des travaux publics de l'arrondissement et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1143711004

CA14 16 0100

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE OGÉ AU POSTE D'AGENT DE BUREAU AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Monsieur Louis-Philippe Ogé au poste d'agent de bureau à la direction des travaux publics de l'arrondissement et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1143711005

CA14 16 0101

ENTÉRINER, RÉTROACTIVEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2014 ET CONFORMÉMENT À LA DISPOSITION 4.06 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS, LA NOMINATION PERMANENTE DE TROIS EMPLOYÉS COLS BLEUS AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination permanente de trois (3) employés cols bleus au sein de la direction des travaux publics et de la direction de la culture, des loisirs et du développement social et ce, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1143711006

CA14 16 0102

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 MARS AU 19 JUILLET 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉSIGNER la conseillère Lucie Cardyn, à titre de maire suppléant pour la période du 19 mars au 19 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1143489017

CA14 16 0103

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AVENUE LAURIER

ATTENDU la demande de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE NOMMER Madame Danielle Barot, membre du comité consultatif de l'avenue Laurier en remplacement de Madame Suzanne Bérubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1141867004

CA14 16 0104

DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

60.01 1143489016

CA14 16 0105

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT QUE L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DÉPOSERA UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2014, DE L'ENTENTE 2012-2015 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

INFORMER le conseil d'arrondissement que l'organisme Outremont en famille en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont déposera une demande de subvention pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

60.02 1145935008

CA14 16 0106

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DU TOURNOI DE TENNIS L'OMNIUM D'OUTREMONT DU 12 AU 14 SEPTEMBRE 2014, AU PARC ST-VIAEUR

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue du tournoi de tennis l'Omnium d'Outremont qui aura lieu du 12 au 14 septembre 2014, au parc St-Viateur.

60.03 1146700001

CA14 16 0107

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES DÉPENSES ENGENDRÉES POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CYCLISTES SUR LA PISTE CYCLABLE DU CHEMIN DE LA CÔTE STE-CATHERINE

DÉPÔT du rapport mensuel des dépenses engendrées pour permettre le passage des cyclistes sur la piste cyclable du chemin de la Côte-Ste-Catherine.

Un débat s'engage.

61.01 1146374001

CA14 16 0108

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 29 JANVIER 2014 ET DU RÉSULTAT DES DEMANDES REÇUES AU 28 FÉVRIER 2014, DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AO-245P2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - AJOUT DE L'USAGE « PRÊT SUR GAGE »

DÉPÔT du procès-verbal d'une consultation publique tenue le 29 janvier 2014 et du résultat des demandes reçues au 28 février 2014, dans le cadre de l'adoption du second projet de règlement AO-245P2 modifiant le Règlement de zonage (1177) - Ajout de l'usage « Prêt sur gage ».

61.02

CA14 16 0109

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 29 JANVIER 2014 ET DU RÉSULTAT DES DEMANDES REÇUES AU 28 FÉVRIER 2014, DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AO-246P2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFICATION DE LA MARGE DE REcul SUR LE LOT LOT 1 351 429, SITUÉ SUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR

DÉPÔT du procès-verbal d'une consultation publique tenue le 29 janvier 2014 et du résultat des demandes reçues au 28 février 2014, dans le cadre de l'adoption du second projet de règlement AO-246P2 modifiant le Règlement de zonage (1177) - Modification de la marge de recul sur le lot lot 1 351 429, situé sur l'avenue Champagneur.

61.03

CA14 16 0110

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DEMANDER AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS, DE DÉPOSER UN PROJET DE LOI VISANT À AUGMENTER LES NORMES DE SÉCURITÉ APPLICABLES DANS LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

ATTENDU la population vieillissante d'Outremont et la présence de plusieurs foyers d'aînés sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QU'aucune loi ou règlement oblige le propriétaire ou gestionnaire d'une telle résidence à installer des gicleurs sur tous les étages,

ATTENDU QUE la tragédie de la municipalité de L'Île Verte a causé près de 30 décès par le feu, dans une résidence de personnes aînés dans laquelle il n'y avait pas de gicleurs,

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, afin que celui-ci rédige un projet de loi visant à augmenter les normes de sécurité applicables dans les résidences pour personnes âgées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1143489018

70.02 DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Aucun dépôt.

70.03 AFFAIRES NOUVELLES

CA14 16 0111

AFFAIRES NOUVELLES

AUTORISATION DE DÉPENSE NE DÉPASSANT PAS 500 \$ PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION DES CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT À L'ÉVÉNEMENT « GALA DE RECONNAISSANCE EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MONTRÉAL », ORGANISÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL, QUI AURA LIEU LE MARDI 29 AVRIL 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dépense ne dépassant pas 500 \$, pour la participation des conseillères d'arrondissement le souhaitant, à l'événement « Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal », organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, qui aura lieu le mardi 29 avril 2014;

D'IMPUTER cette dépense telle que décrit au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03.1 CTA1143489021

CA14 16 0112

AFFAIRES NOUVELLES

AUTORISER UNE DÉPENSE NE DÉPASSANT PAS 3 500 \$ POUR LA FORMATION DE BASE DONNÉE PAR L'UMQ POUR LES NOUVEAUX ÉLUS AVEC POSSIBILITÉ D'UNE DEUXIÈME JOURNÉE EN ÉTHIQUE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'AUTORISER une dépense ne dépassant pas 3 500 \$ pour permettre aux nouvelles élues de participer à une formation de base proposée par l'UMQ avec possibilité d'assister à une deuxième journée de formation visant l'éthique;

D'IMPUTER cette dépense telle que décrit au présent sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

VOTENT CONTRE: Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

REJETÉ À LA MAJORITÉ.

70.03.2 1143489022

CA14 16 0113

AFFAIRES NOUVELLES

ESPACES VERTS – CHAMPAGNEUR - OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE DEMANDER à l'administration de procéder à l'aménagement d'un espace vert entre les avenues Outremont et Champagneur (en arrière du 950 Champagneur) qui irait rejoindre le futur parc linéaire;

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03.3 1143489023

CA14 16 0114

AFFAIRES NOUVELLES

MOTION SUR LES COMPTEURS INTELLIGENTS

ATTENDU QUE plusieurs citoyens sont préoccupés par les conséquences possibles sur la santé de ces appareils à émission constante de radiofréquences et en refusent donc l'installation chez eux;

ATTENDU QUE l'électrosensibilité est aujourd'hui reconnue officiellement par la Commission canadienne des droits de la personne et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS);

ATTENDU QU'en vertu du principe de précaution, l'absence de certitude quant aux dommages que peut causer chez un individu une hypersensibilité électromagnétique ne doit pas empêcher l'adoption de mesures visant à prévenir le risque de conséquences sur la santé;

ATTENDU QUE les individus qui souhaitent garder leur compteur traditionnel n'ont pas à être pénalisés financièrement;

ATTENDU QUE le 29 mai 2013, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion demandant à Hydro-Québec d'offrir à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un compteur émetteur de radiofréquences, et ce, sans frais supplémentaires;

ATTENDU QUE dans cette motion le gouvernement invitait également Hydro-Québec à proposer d'autres solutions technologiques ou administratives à ses clients qui ne désirent pas de compteurs de nouvelle génération;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté un décret invitant la Régie de l'énergie à prendre en considération les précautions économiques, sociales et environnementales du gouvernement se rapportant à la tarification relative à l'option de retrait pour les compteurs de nouvelle génération dans tout tarif qu'elle fixe ou modifie, applicable par Hydro-Québec;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

QUE le conseil d'arrondissement appuie la motion adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale stipulant que :

« L'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137 \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement »;

QUE cette motion soit transmise à Hydro-Québec, à la Régie de l'énergie et à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03.4 1143489024

CA14 16 115

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AJOURNER la présente séance au 5 mars 2014 à 17 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.04

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est ajournée au 5 mars 2014 17h à 21h49.

70.05

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mars 2014 à 19 h
ajournée au mercredi 5 mars à 17 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la Culture, des Sports, Loisirs et développement social
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens
et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre Chapuis, Directeur aménagement urbain et patrimoine

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 17h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation.

À LA REPRISE À 17 H DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 3 MARS 2014, TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS AU DÉBUT DE CETTE SÉANCE, FORMAIENT TOUJOURS QUORUM

CA14 16 0116

REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 3 MARS 2014

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Lucie Cardyn

DE REPRENDRE les délibérations de la séance ajournée du 3 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.01

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention

10.03

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention

10.04

CA14 16 0117

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN CONCEPT DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE LAURIER À LA FIRME GROUPE IBI-CHBA INC., AU MONTANT DE SA SOUMISSION, SOIT, 131 588,32 \$ (TAXES INCLUSES) À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP01/01-14, TROIS (3) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, À MÊME LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat pour des services professionnels pour l'élaboration d'un concept de réaménagement de l'avenue Laurier, à la firme Groupe IBI-CHBA inc., au montant de sa soumission, soit, 131 588,32 \$ (taxes et imprévus inclus), suite à l'appel d'offres publics SPO01/01-14;

D'AUTORISER une dépense de 131 588,32 (taxes incluses à cette fin);

D'AUTORISER Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement ainsi que Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement, à signer ledit contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1145078007

CA14 16 0118

AUTORISER LE TRANSFERT DE LA RESPONSABILITÉ ET LA PROPRIÉTÉ DU RÉSEAU SOUTERRAIN DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL (CSEM) POUR LA SOMME DE 1 \$

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER le transfert de la responsabilité et la propriété du réseau souterrain de l'arrondissement à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la somme de 1 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 NTA1145078005

CA14 16 0119

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 55 090,27 \$ (TAXES INCLUSES) POUR LE REMPLACEMENT DE LA BALANCE À CAMION AVEC TABLIER EN ACIER POUR LA COUR DE VOIRIE DES TRAVAUX PUBLICS D'OUTREMONT ET OCTROYER CE CONTRAT À LA FIRME LES BALANCES LEDUC ET THIBEAULT INC. À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE (5 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dépense de 55 090,27 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition et l'installation d'une balance à camion pour l'arrondissement d'Outremont;

D'OCTROYER ce contrat à la firme *Les balances Leduc et Thibeault inc.*, au montant de 55 090,27 \$ (taxes incluses) à même le surplus budgétaire;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1145078001

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 17 h 35.

70.01

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2014.